

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"**

Délibération N°7 B

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	21
VOTANTS :	24

L'an **deux mil vingt-cinq**

Le **deux juillet à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 26 juin 2025 s'est réuni, à la
Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. GIRONDE, pouvoir du titulaire M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. M. BRUNIAU.
Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. M. BODIN. M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. SENETAIRE, pouvoir du titulaire
M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusées :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD, pouvoir à M. HANGARD
- Commune de LAPALISSE : Mme QUATRESSOUS, pouvoir à M. BRUNIAU
- Commune de LAPALISSE : Mme MINARD de CHABANNES, pouvoir à Mme AUBIN
- Commune de LAPALISSE : Mme PÉRICHON

Madame Delphine THÉVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président explique qu'en 2025, le Fonds
vert s'affirme comme un outil essentiel de financement de la
transition écologique en France, en apportant une réponse à
trois défis majeurs de nos territoires :

- L'adaptation au changement climatique des territoires
- Le recyclage des friches
- La poursuite de la rénovation énergétique des
bâtiments locaux,

Par ailleurs, le Fonds vert financera directement en
2025 les actions inscrites dans les plans climat-air-énergie
territoriaux (PCAET) adoptés par les intercommunalités à
hauteur de 100 millions d'euros.

Une gestion déconcentrée est mise en place pour
répondre aux spécificités locales

Les crédits du Fonds vert sont délégués aux préfets de
région puis répartis par eux en fonction des besoins propres de
chaque territoire. Cette déconcentration est essentielle pour
répondre aux spécificités territoriales et accompagner les élus
au plus près dans leur projet de territoire.

Plusieurs projets seront déposés au titre de la Communauté de
Communes Pays de Lapalisse, la Commune d'Isserpent, la
Commune de Billezois, la Commune de Droiturier.

OBJET :

FONDS VERT PCAET

-Relampage des stades en leds de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse :

Les stades concernés sont :

- Passage en leds de l'éclairage du stade de Le Breuil
- Passage en leds de l'éclairage du stade de Saint-Christophe en Bourbonnais
- Passage en leds de l'éclairage du stade de Rugby de Lapalisse
- Passage en leds de l'éclairage du stade annexe de football de Lapalisse
- Passage en leds Stade de football de Saint Etienne de Vicq
- Passage en leds Stade de Billezois
- Création éclairage stade de Bellevue

Le montant des travaux est de 127 190 € HT soit 152 628 € TTC. Les dépenses éligibles comprennent la main d'œuvre, le matériel ce qui n'est pas le cas pour la demande faite auprès de l'Agence nationale du Sport.

Fonds Vert PCAET : 21 752 €

ANS : 80 000 €

Autofinancement : 25 438 €

Animation Mobilité

Récemment une étude a été conduite par des étudiants de l'université de Clermont Auvergne, elle a mis en avant plusieurs problématiques sur le territoire dont le Transport à la Demande. Aussi, il paraît judicieux d'organiser des rencontres dans les différents territoires pour connaître exactement les attentes des administrés pour ce type de transport qui s'adresse essentiellement à une population vieillissante semble-t-il. Il est donc prévu d'organiser des réunions avec les personnes dans les différentes communes afin d'identifier les besoins, il faut réaliser du sourcing auprès des territoires pour identifier ce qui fonctionne, en connaître le coût, et enfin préparer une feuille de route à présenter aux élus en 2026 pour développer un TAD.

Coût du projet : 10 000 € HT

Fonds Vert PCAET : 8 000 € HT

Autofinancement : 2 000 €

Commune d'Isserpent : Rénovation énergétique des bâtiments

Le projet de rénovation énergétique que conduit la commune de Isserpent sur son budget investissement 2025 consiste en une rénovation du bâtiment Mairie et de la salle annexe à la salle des fêtes. Les travaux entrepris sont les suivants: remplacement des portes et fenêtres par des menuiseries isolées et double vitrage aux normes actuelles.

Cet ensemble des travaux doit contribuer à une diminution de la facture énergétique mais aussi contribuer aux efforts de réduction des consommations énergétiques.

Coût du projet : 56 046 € HT
 Fonds Vert PCAET : 11 260 €
 Autres Subventions (DETR, CD03, CR
 AURA) : 3 414 €
 Autofinancement : 11 372 €

Commune de Billezois : Installation de panneaux photovoltaïques

La Commune de Billezois a décidé d'installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école et de la salle polyvalente afin d'assurer une autoconsommation électrique de l'école, la cantine, la garderie et la salle polyvalente.
 Sur la toiture de l'école, il y aura l'installation de 40 panneaux et pour la toiture de la salle polyvalente 34 panneaux.

Coût du projet : 41 029 €
 Fonds Vert PCAET : 12 308,76 €
 SDE03: 20 514,6 €
 Autofinancement : 8 205,64 €

Commune de Droiturier : Rénovation énergétique bâtiment scolaire

La Commune de Droiturier a décidé de rénover l'école afin d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment. Les travaux prévus sont l'isolation des sols, des murs et des plafonds, le changement des éclairages en leds, le changement de la chaudière par une pompe à chaleur.

Coût du projet : 253 256 € HT (dépenses de rénovations énergétiques). Le coût total du projet est de 811 929 € .

Fonds Vert PCAET : 162 802 €
 Autofinancement : 90 454 €

Les projets seront déposés par la Communauté de Communes Pays de Lapalisse et la répartition des différentes subventions se fera selon les modalités prévues dans le cadre du Fonds Vert PCAET.

Après avoir entendu Monsieur le Président exposer les différents Projets, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté de Communes à déposer un dossier de subvention dans le cadre du Fonds Vert PCAET.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
 Le Président,
 J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire
 Transmis en Sous-Préfecture
 de Vichy le : - 7 JUIL. 2025
 Publié ou Notifié
 le : - 3 JUIL. 2025
 Accusé Réception en Sous-Préfecture
 le :
 Ou Accusé Réception de la télétransmission
 le :

Le Président,
 J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 "PAYS DE LAPALISSE"
 Pour le Président,
 le Vice Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 "PAYS DE LAPALISSE"
 Pour le Président,
 le Vice Président
 D. HANGARD